

## Parcelles concédées à la Baie aux Tortues.

Le 18 décembre 1771 - Desroches au ministre

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/28, f°350.

Poivre traite du même sujet, avec bien sûr une toute autre appréciation, voir dans la base documentaire =>24 août 1771 - Poivre au ministre. Concessions : Desroches brade les réserves du roi.

---

N°96.

A l'Isle de France, le 18 décembre 1771

Monseigneur,

Après avoir dans différentes tournées bien reconnu l'intérieur et surtout les côtes de cette île, j'observai, dès le commencement de l'année 1770, à M. Poivre, combien il était pernicieux pour le présent, et combien il pouvait devenir funeste à l'avenir, de laisser continuer les dévastations que le nommé Jacques Roux faisait depuis la Baie aux Tortues, jusqu'à la Grande Baie, sous le prétexte de fournir des bois pour le service du Roi.

Les bois dans toute cette partie, ne sont propres qu'au feu, ou à garantir les cultures des petits habitants qui pourraient y former des poulaillers, y élever du menu et du gros bétail, y cultiver des légumes, et même des grains nourriciers.

Cette côte, pendant plus de 8 lieues n'a pas une goûte d'eau autre que celles de la pluie, et ayant été déserte jusqu'à ce jour, elle n'est d'aucune ressource pour la subsistance. L'eau seule y coûterait plus à porter que la ration entière du soldat.

Cependant, Monseigneur, c'est à cette même côte que nous devons être attaqués, lorsque l'Isle de France le sera. C'est où les deux tiers de nos forces doivent être campées ou cantonnées à la première nouvelle positive de guerre ; c'est par conséquent où il faut avoir des dépôts de vivres, de munitions de guerre, etc. ; c'est où il est nécessaire (et c'est facile) d'amener des eaux dont on puisse jouir, tandis que l'on en a besoin, et que l'on puisse retrancher aux ennemis dans la minute.

Cette partie répond aux premiers points d'attaque extérieure que l'on peut craindre, couvre successivement tous les autres jusques au Port-Louis, et même sous le vent de ce point principal. Un développement plus étendu, Monseigneur, serait déplacé dans une lettre ; mais ceci suffit pour vous donner une juste idée de la chose.

Je mis devant M. Poivre mon projet de défense dans un plus grand jour. J'ose dire qu'il saisit avec avidité toutes mes vues. Encouragé par là, et de concert avec lui, j'avoue que je sollicitai moi-même plusieurs petits habitants à s'y aller établir. Leur confiance en moi, et l'exemple d'un colon assez considérable qui se détermina à échanger quelques habitations<sup>1</sup> (cinq, je crois) qu'il possédait dans d'autres quartiers contre une pareille surface prise sur celui-ci, cet exemple, dis-je, nous attira des demandeurs et plus qu'il n'y avait à leur donner. Nous appointâmes leurs requêtes, et je voyais avec une satisfaction infinie tout tendre au plus grand bien par des voies, lentes à la vérité, mais si économiques que si ce quartier-là était établi, la subsistance des troupes en temps de guerre n'y coûterait pas plus que dans tous les autres quartiers de l'île.

Je ne sais pour quelle raison, M. l'Intendant a changé d'avis. J'en ai eu le premier éveil par une représentation assez singulière (pour ne rien dire de plus) que M. de Steinaver [Steinauer] et M. de

---

<sup>1</sup> Il n'est pas question ici de bâtiments mais de parcelles de terre : l'attribution des concessions se faisait par parcelle de 156 arpents, une telle parcelle a nom d' « habitation ». (C'est une surface de 65, 8 hectares)

Salins vinrent me faire, il y a quelques mois, sur des objets qui ne les regardaient en rien. J'en parlai à M. Poivre qui les avait députés ; il ne me répondit rien *ad hoc*. Je crus cela fini.

Je viens d'apprendre qu'il a retiré tous les titres de concession qu'il a pu surprendre aux habitants auxquels nous les avons accordés au nom du Roi. Il a voulu rendre inutiles des titres légitimes et aussi respectables tels enfin que sans abuser de notre pouvoir, nous n'avons plus celui de les annuler. Il a, contre les termes exprès de l'ordonnance, donné des ordres arbitraires, signés de lui seul, et destructeurs de ceux que nous avons signés en commun.

J'en ai été informé, Monseigneur, je m'en suis plaint : j'ai fait venir ceux qui, à mon insu, avaient opéré sur de pareils ordres. J'ai fait du bruit. M. Poivre a retiré ce qu'il a pu de ces pièces irrégulières, mais j'en ai recouvré quelques-unes que j'ai l'honneur de vous adresser pour vous servir de preuve de ce que j'avance. Dans celles-ci j'ai découvert que le même abus d'autorité se commettait à l'égard de quelques pauvres habitants des Trois Islots qui sur la foi des ordonnances et des concessions que nous leur avons accordées, jouissaient paisiblement de leurs terrains, y avaient fait des plantations même de café ; on les leur arrachait contre tout droit pour favoriser des gens riches ou aimés. Je suis le père de ces bonnes gens. Ils sont venus me conter leurs peines et leur désespoir, je les ai rétablis dans leurs propriétés par les ordres dont je joins ici copie, afin que vous puissiez juger de la modération, de la sagesse, et de l'honnêteté que je mets dans toutes les affaires, sans cependant m'écarter de la dignité et de la fermeté que je dois à ma place.

Un de ces ordres était nécessaire pour arrêter l'indiscrétion des arpenteurs, et peut-être de bien d'autres personnes qui s'acheminaient à rendre trop publiques les connaissances particulières de cette île.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

\* \* \*